

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 067
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_335-DE
		7.10.2 Admissions en non valeur

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **3 juillet 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES

Objet : Proposition d'admission en non-valeur de titres de recettes

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Le Service de Gestion Comptable de Condrecettes non recouvrées dont le paiement n'est plus envisageable, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, soit au regard de la situation financière des débiteurs concernés, soit parce que le montant des créances est inférieur au seuil des poursuites.

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur des titres suivants, émis en 2019 et 2021. Ils correspondent :

- à des repas à la cantine scolaire,
- des redevances d'occupation du domaine public,
- des journées au Centre de Loisirs,
- des loyers,
- et des abonnements au marché du vendredi.

• année 2019 : 1 722,89 €

• année 2020 : 533,66€

L'écriture comptable consiste à émettre un mandat au compte 6541 « Admission en non-valeur » pour un montant global de **2 256,55€**.

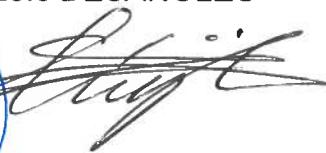
Il a été provisionné 5 000,00€ au 6541 sur le budget 2023, mais une seconde liste pourra être présentée dans le courant du second semestre (notamment au titre de l'exercice 2020).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant global de **2 256,55€**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **13 JUIL. 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : **13 JUIL. 2023**